

Le Premier Ministre

Paris, le - 3 JUIN 2014

Madame la Secrétaire Générale,

Vous m'avez adressé un courrier, au nom de huit organisations représentant les retraités, au sujet de la manifestation qu'elles organisent le 3 juin prochain, et avez à ce titre sollicité une audience.

Comme mes collaborateurs vous l'ont indiqué, une délégation sera reçue au ministère des affaires sociales et de la santé, naturellement en charge de la question des retraites.

Je tiens à vous dire combien le Gouvernement est sensible à la situation des retraités modestes.

La France s'est engagée dans un plan d'économies sans précédent de 50 milliards d'euros en trois ans concernant l'ensemble de ses dépenses publiques. Cet effort doit être équitablement réparti.

Dans ce cadre, il a été décidé de revaloriser les pensions de retraite avec un an de décalage, c'est-à-dire au 1^{er} octobre 2015 et pas au 1^{er} octobre 2014. Cette disposition exceptionnelle aura un effet limité sur le pouvoir d'achat des personnes concernées, notamment parce qu'en raison de la faible inflation, la revalorisation devrait être de l'ordre de 0,6%.

Cet effort épargnera les retraités les plus modestes puisque cette mesure ne sera pas appliquée aux retraités percevant un montant total de pensions de retraite inférieur ou égal à 1 200€. De même, comme le Gouvernement s'y était engagé, le montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (minimum vieillesse) sera exceptionnellement revalorisé au 1^{er} octobre 2014, après la revalorisation déjà intervenue au 1^{er} avril 2014.

Par ailleurs, s'agissant des petites retraites agricoles, le Gouvernement a pris les mesures mettant en œuvre les engagements pris dans le cadre de la réforme des retraites, avec notamment l'attribution de points gratuits de retraite complémentaire bénéficiant aux exploitants, conjoints et aides familiaux.

En outre, les retraités bénéficient d'ores et déjà de l'augmentation décidée en décembre 2013 du montant de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, qui a été portée de 500 à 550€ pour les personnes de plus de 60 ans.

.../...

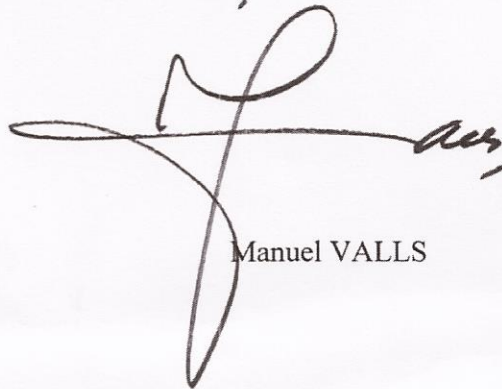
Madame Bernadette GROISON
Secrétaire Générale de la Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Enfin, le Gouvernement mettra en œuvre dès 2014 une mesure d'allègement de l'impôt sur le revenu 2013 des ménages les plus modestes, qui bénéficiera à de nombreux retraités. Elle prendra la forme d'une réduction d'impôt de 350€ pour un célibataire et 700€ pour un couple, venant s'imputer automatiquement sur l'impôt sur le revenu dû par les contribuables. Elle sera apparente sur les avis d'imposition qui seront reçus cet automne.

Je suis conscient que ces dispositions ne répondent pas pleinement à vos revendications, mais elles représentent un engagement fort pour la collectivité nationale dans un moment où la contribution de tous est attendue pour le redressement du pays.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire Générale, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

et au plus vite,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a small flourish.

Manuel VALLS